



## **Territoire d'une lutte pour le droit au logement à Paris, géographie d'une mobilisation et de son contrôle : le cas du collectif Réquisitions**

**Annaelle Piva | Oriane Sebillotte**

**Annaelle Piva** : doctorante en géographie, Paris 1 Panthéon Sorbonne et université Laval de Québec ; UMR 8504 Géographie-cités, Institut convergences migrations

Courriel : [annaelle.piva.1@ulaval.ca](mailto:annaelle.piva.1@ulaval.ca)

**Oriane Sebillotte** : doctorante en géographie, École des hautes études en sciences sociales ; UMR 8504 Géographie-cités, Institut convergences migrations

Courriel : [oriane.sc@hotmail.fr](mailto:oriane.sc@hotmail.fr)

### **Résumé**

Le collectif Réquisitions s'inscrit dans la filiation des luttes menées pour le droit au logement dans Paris. Il conduit, depuis décembre 2020, des actions afin de visibiliser l'ampleur du sans-abrisme et d'obtenir l'application de la Loi de réquisition par laquelle l'État s'octroie le droit de saisir des bâtiments vacants pour y loger les personnes à la rue. À partir d'une enquête ethnographique et d'entretiens semi-directifs, nous cartographions les actions du collectif qui perturbent l'ordre sociospatial en s'appropriant l'espace. Leur analyse permet de saisir un territoire de lutte pour le droit au logement à Paris. Puis, nous étudions comment se négocie ce territoire pour tenter de l'investir, d'y rester, en examinant les modalités de son contrôle par les pouvoirs publics, notamment au prisme de la notion de démobilisation pour saisir comment l'encadrement institutionnel des contestations participe à façonner leurs géographies.

**Mots-clés** : droit à la ville, logement, appropriation, démobilisation, territoire

---

## Abstract

The Réquisitions Collective belongs to a tradition of struggle for the right to a home in Paris. Since December 2020, it has been pursuing protest campaign to raise awareness of the scale of homelessness in Paris and to push for the application of the Requisition Act, under which the state has the right to seize vacant buildings to house the homeless. Drawing upon an ethnographic survey and semi-structured interviews, we map the protest actions undertaken by the Collective to disrupt the socio-spatial order by the temporary seizure of space. The analysis of these materials gives insight into the struggle for the right to a home in Paris. We then look at the nature of the negotiations around the attempts to occupy and hold such spaces, by examining the forms of control exercised by the authorities. In particular, we explore the exercise of this control through the notion of demobilisation—i.e., of depoliticisation—in order to understand how the institutional framework of the protests helps to shape their geographies.

**Key words:** right to the city, housing, appropriation, demobilisation, territory

## Introduction

Dans un contexte de tension autour de la question du logement (Bouillon *et al.*, 2019), d'hébergements en quantité insuffisante par rapport à la demande<sup>1</sup> et d'une crise de l'accueil des exilés (Lendaro *et al.*, 2019), on observe la présence d'un nombre important de personnes à la rue à Paris. Ces personnes recourent à des solutions temporaires et souvent informelles pour habiter la ville et ces dernières font l'objet de différentes modalités de régulations (Froment-Meurice, 2016 ; Piva, 2021). L'évacuation d'un campement d'exilés à Saint-Denis, le 17 novembre 2020, en est un exemple significatif qui se termine par la dispersion violente de 500 à 1 000 personnes<sup>2</sup>. En réaction, certains des exilés et leurs soutiens décident d'occuper la place de la République, le 23 novembre 2020. La répression qu'ils subissent est largement médiatisée<sup>3</sup>, imposant la question dans le débat public.

---

1. Selon la Cour des comptes dans son rapport public annuel de 2021, les centres d'hébergement dénombrent 260 000 places fin 2019. En 2022, la Fondation abbé Pierre décompte un peu plus de 1 million de personnes sans logement (hébergées ou à la rue) dans son rapport annuel sur le mal-logement.

2. Observatoire des pratiques policières du 93, *Note d'observation, évacuation du campement de Saint-Denis du 17 novembre 2020*.

3. « À Paris, migrants frappés et journalistes molestés lors de l'évacuation d'un campement éphémère », *Libération*, le 23 novembre 2021.

C'est en réaction à cette situation que se forme le collectif Réquisitions, regroupant la Coordination 75 des sans-papiers (CSP75), le Droit au logement (DAL), Enfants d'Afghanistan et d'ailleurs (EAA), Paris d'exil (PE), Solidarité migrants Wilson (SMW), Utopia 56 (U56) et des représentants de deux collectifs de squatteurs. Il se constitue autour de l'application de la Loi de réquisition qui permet à l'État de saisir des bâtiments vacants pour y loger des personnes qui sont à la rue (ordonnance du 11 octobre 1945). Les actions du collectif sont préparées par des représentants de ces organisations dont une partie sont sans-papiers, anciens demandeurs d'asile, mal-logés, squatteurs ou hébergés dans des dispositifs d'urgence. Leur investissement militant dans des luttes collectives les distingue de la majorité des participants aux actions orientées sur la résolution à court terme de leurs situations de sans-abrisme ou de mal-logement. Entre décembre 2020 et septembre 2021, le collectif réalise 12 actions permettant l'hébergement de 4 600 personnes. Ces dernières sont considérées, pour la plupart, comme « indésirables » par les pouvoirs publics (Agier, 2010). Leur gestion se caractérise par une mise en errance forcée, notamment par les pratiques policières d'expulsion et d'évacuation de leurs lieux de vie.

Les modalités de lutte du collectif, qui articulent l'appropriation d'espaces et de bâtiments publics avec des actions de visibilité, s'inscrivent dans la continuité historique de mobilisations similaires et transnationales. En 2005, l'organisation non gouvernementale (ONG) Médecins du monde distribue des tentes aux personnes sans-abri dans Paris pour visibilité leur situation, suivie par les Enfants de Don Quichotte un an plus tard (Bruneteaux, 2013). Plus généralement, l'installation de campements dans des lieux publics est commune à de nombreuses luttes. L'occupation de Tomkin Square à New York (Smith, 1989), de People's Park à Berkeley (Mitchell, 1995), du parc Gezi à Istanbul (Erdi, 2019) ou encore des mouvements Occupy Wall Street, les Indignados, Nuit Debout (Pickerill et Krinsky, 2012) n'en constituent que quelques exemples. Le collectif Réquisitions mobilise également un répertoire d'actions hérité du DAL (Péchu, 2006) et du collectif Jeudi noir en occupant des bâtiments vacants. Ce mode d'action articule les luttes pour les droits au logement et à la ville des populations précarisées, comme à Rome (Grazioli et Caciagli, 2018) ou à Athènes (Kotronaki *et al.*, 2018), et dont la diversité fait l'objet de mises en perspectives transnationales (Martínez López, 2018).

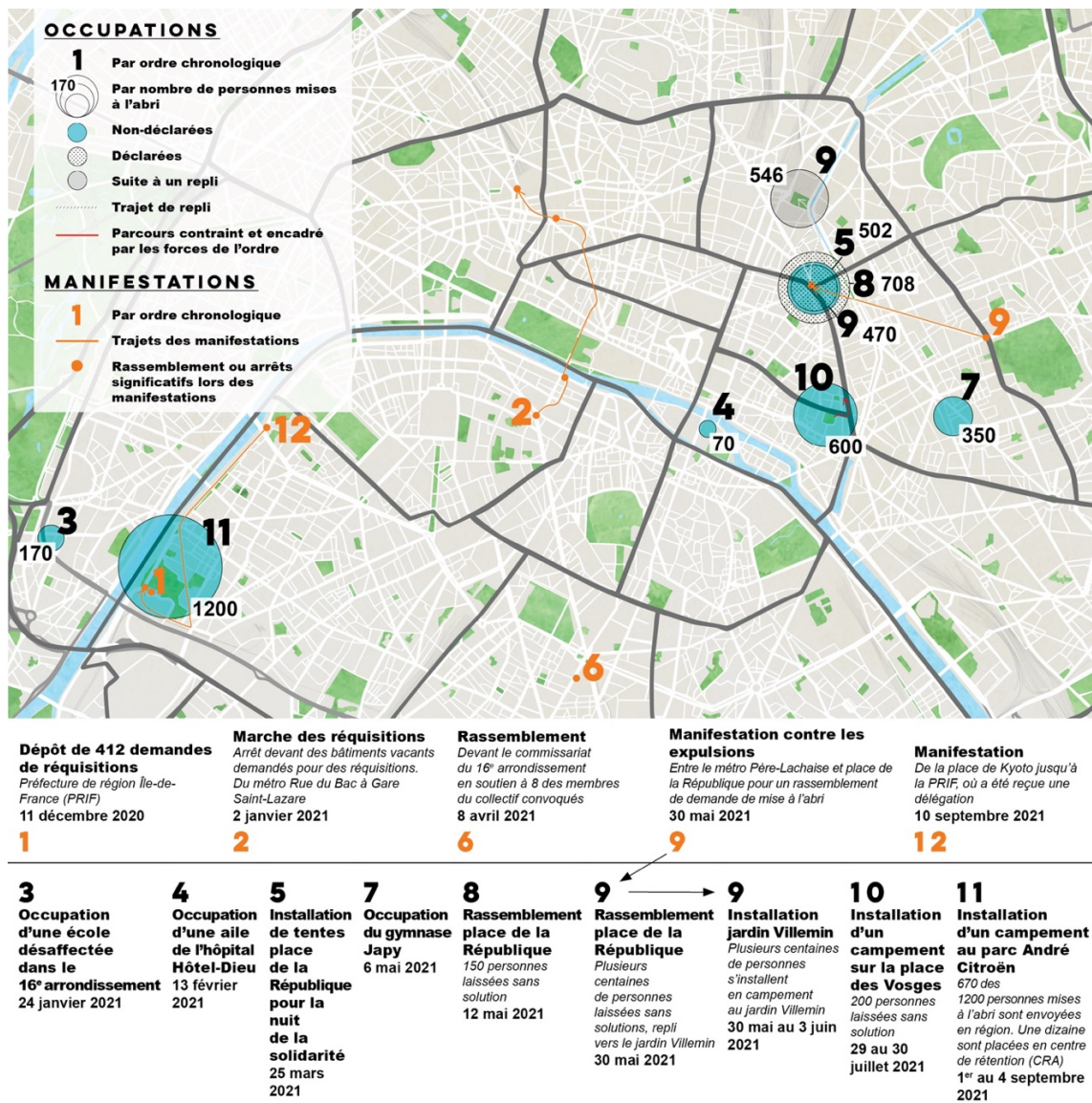
Nous fondons notre réflexion sur une enquête ethnographique d'un an au sein du collectif Réquisitions où nous avons réalisé des observations participantes lors des réunions et des actions nous permettant leur analyse multisituée ainsi que sur des entretiens semi-directifs menés auprès de membres de l'équipe organisatrice. Nous examinons comment les actions du collectif constituent un territoire de lutte pour le

---

droit au logement à Paris, perturbant l'ordre sociospatial (Dikeç, 2002). Puis, nous étudions comment se négocie l'appropriation de ce territoire (Ripoll et Veschambre, 2005), et les modalités de son contrôle par les pouvoirs publics, notamment au prisme de la notion de démobilisation (Baby-Collin *et al.*, 2021 ; Tilly et Tarrow, 2008) afin de saisir comment l'encadrement institutionnel des contestations participe à façonner leurs géographies. Dans ce raisonnement, le territoire désigne avant tout le produit de l'appropriation physique ou symbolique – même temporaire – d'un espace (Raffestin, 2019 [1980]), et est le produit d'un rapport de force.

### **Cartographier un territoire de lutte pour le logement à Paris : un équilibre entre symboles et pragmatisme**

Les différents lieux investis par le collectif Réquisitions (figure 1) révèlent un territoire de lutte fragmenté, articulé entre la volonté de s'approprier des lieux symboliques afin de perturber la géographie sociospatiale de la ville et un impératif de sécurité des participants.



Oriane Sebillotte, données ethnographiques, 2021.

Figure 1 : actions organisées par le collectif Réquisitions, 2020-2021  
Réalisation : Oriane Sebillotte, données ethnographiques, 2021

La première action non déclarée du collectif est l'occupation d'une école désaffectée dans le 16<sup>e</sup> arrondissement, le 24 janvier 2021. Elle intervient après le dépôt de 412 demandes de réquisitions à la préfecture de région d'Île-de-France (PRIF) et une marche dans Paris reliant plusieurs bâtiments proposés à la réquisition, deux démarches restées sans réponse. Par la suite, le collectif réalise sept occupations non

déclarées d'espaces ou de bâtiments publics ou perçus comme tels<sup>4</sup>, et trois manifestations déclarées. Chacune participe à matérialiser concrètement la lutte ainsi :

« Les lieux c'est important. [...] Chaque fois qu'il y a le choix d'un lieu [nos camarades] nous disent : "ah, c'est un bon choix ! Ça, c'est vraiment symbolique, c'est bien choisi." » (B., CSP75)

Ces actions cherchent alors à perturber « l'ordre des places », à dénoncer la financiarisation du bâti public, et à s'appropriier l'espace tout en s'adaptant aux contraintes des lieux, des militants et à celles imposées par la régulation des espaces.

### *Territoires de lutte projetés*

Pour les membres du collectif, quatre régions principales se distinguent dans Paris et déclinent des espaces de lutte souhaitables, mais difficiles à concrétiser ; des espaces possibles et politiquement intéressants ; des espaces intermédiaires qui peuvent offrir un repli et des espaces où les actions auraient peu d'impact politique (figure 2). Cette géographie fait écho à la cartographie de la répartition des richesses<sup>5</sup>. Les espaces de lutte souhaitables recoupent les lieux de pouvoirs tant politiques que financiers<sup>6</sup>, tandis que les espaces de lutte offrant peu d'impact correspondent aux quartiers populaires de la capitale, également lieux d'errance des personnes à la rue. P. (SMW) souligne : « Le vrai enjeu pour moi c'est dans Paris », il précise : « enfin, dans les arrondissements les plus bourges. [...] y a pas de raison que ce soit tout le temps les quartiers populaires qui prennent » résumant cette géographie de la lutte projetée sur le canevas parisien.

4. L'hôpital Hôtel-Dieu, en voie de privatisation, est perçu comme un édifice public.

5. Carte interactive en ligne, « [Data Portraits Paris/Grand Paris – arrondissements, communes, territoires](#) », Atelier parisien d'urbanisme (APUR).

6. Agnès Stienne, 2012, « Cartographie des lieux de pouvoir à Paris », parue dans *Manière de voir*, 122 (<https://www.visionscarto.net/lieux-de-pouvoir-a-paris>, consulté le 20/03/2024).



Figure 2 : territoires de lutte projetés, au regard des demandes de réquisitions déposées à la préfecture

Réalisation : Oriane Sebillote et Annaelle Piva, dossier de demandes de réquisitions du collectif Réquisition, entretiens avec ses membres (photos issues du dossier), 2021

*Chercher à perturber l'« ordre des places »*

Pour « rendre visibles les invisibles »<sup>7</sup> auprès des pouvoirs publics, la géographie de la lutte s'articule autour du principe de transgression de l'ordre des places. Celui-ci correspond à la répartition sociospatiale des rôles et des fonctions dans la société, établie et maintenue par ce que Jacques Rancière qualifie de « police » (1995). Elle désigne ici l'ensemble des acteurs de la production urbaine néolibérale que sont les acteurs économiques, les pouvoirs publics, les forces de l'ordre et tous ceux qui instaurent et font respecter cette répartition à toutes les échelles et son orientation

7. « "Rendre visibles les invisibles" à Paris, 400 sans-abri s'installent sur la chic et très touristique place des Vosges », RTBF, 29 juillet 2021.

est prioritairement déterminée par les responsables politiques et les systèmes qui les placent en situation de responsabilité.

Ainsi, le territoire de la lutte pour le droit au logement résulte de l'appropriation, même éphémère, de l'espace contre la « police ». Pour Jacques Rancière (1995), la « politique » qualifie les actions qui perturbent l'espace et l'interrogent au nom du principe d'égalité de tous avec tous. De la sorte, pour créer un territoire qui contarie ce dernier, un lieu idéal d'action est un lieu dont l'appropriation, même temporaire, rompt avec des habitudes, crée un emballement médiatique et confronte les pouvoirs publics afin d'instaurer un rapport de force.

Il s'agit de se rendre visibles dans des lieux qui sont éloignés des réalités sociales propres aux précarités résidentielles, administratives ou économiques, comme le dit M. (U56) : « pour moi y a deux Paris : y a le Paris des cartes postales et le "vrai" Paris [...] Mettre Paris "en vrai" – c'est les gens à la rue – [...] dans le Paris des cartes postales ». Cette confrontation contient également une dimension relationnelle. Il s'agit de s'exposer aux regards et de rappeler aux plus nantis l'existence des participants aux actions.

Transgresser l'ordre des places dans la ville repose aussi sur la médiatisation des actions : « place des Vosges [...] les médias ont réagi, les touristes ont réagi, et du coup les pouvoirs publics ont réagi » (P., SMW). Ce lieu devient un outil de communication, « c'est un lieu hyper symbolique, c'est un des lieux les plus friqués de Paris, et tu vas te poser, tu fais des photos superbes » (P. SMW). Cet esthétisme montre implicitement que tous les lieux ne se valent pas et que les plus transgressifs vont répondre à l'impératif de proposer des images qui interpellent : « tu vois bien dans la presse, on a du mal à les mobiliser [...] là tu leur offres un truc qu'ils prennent par un bout inhabituel ». La « spectacularisation » des actions devient alors « une condition structurelle » de ces dernières (Ripoll, 2008, p. 88) dans un contexte où les tentes ont normalisé le sans-abrisme dans le paysage urbain (Zeneidi-Henry, 2010).

Pour autant, le choix de certains des lieux répond en priorité au besoin immédiat d'hébergement des participants au détriment de la transgression. C'est le cas de la place de la République qui représente pour le collectif un lieu sanctuarisé par la répression du 23 novembre 2021. P. (SMW) soulève néanmoins la difficulté à se faire entendre dans un espace implicitement dédié aux luttes « c'est une espèce de maelstrom. [...] Pour arriver à te faire entendre là-dedans, c'est quand même pas évident ».



Certains lieux sont choisis dans la contrainte, et constituent des espaces de repli, « on s'est fait virer ce matin [après une action], il fallait juste un endroit de repli rapide [...] t'as quand même plus symbolique qu'un lieu de repli ! » (M., U56). Ce sont des espaces familiers pour les associations du collectif qui y interviennent au quotidien auprès des personnes à la rue. Le 30 mai 2021, à la suite du rassemblement place de la République, environ 500 personnes dispersées par les forces de police se replient dans le square Villemin, parfois surnommé « Little Kabul », en raison de son occupation régulière par des demandeurs d'asile afghans (Emmaüs Solidarité et France terre d'asile, 2011). L'installation répétée de campements dans ce lieu, ou son usage pour des actions militantes, en fait un espace peu transgressif. M. (U56) identifie comme lieux de repli possible des quartiers « délaissés par les [...] pouvoirs publics. Là, ils viendront pas te chercher » (M., U56). C'est un espace qui, telle la place de la République, ne vient pas perturber l'ordre des places en renvoyant aux hiérarchies sociales qui traversent ces quartiers sans les remettre en question (Dikeç 2002), ainsi que le rappelle F. (DAL) :

« Les pauvres sont chez les pauvres. Ils s'en foutent [...]. Même pour les gens c'est une habitude en fait... ils sont pas très étonnés. » (F., DAL)

Enfin, certaines localisations des actions traduisent la volonté d'établir un rapport plus frontal avec les pouvoirs publics chargés de l'hébergement et du logement. L'installation d'un campement dans le parc André Citroën, face à la PRIF, instaure une proximité spatiale entre les demandeurs de logement et l'administration : « le parc Citroën, [c'est] à côté de [la PRIF]. Voilà le sens du défi [...] Parce que finalement c'est un rapport de force. » (B., CSP75). Cette proximité traduit également la volonté du collectif de dialoguer directement avec les autorités.

Toutefois, le collectif Réquisitions cherche un équilibre entre la volonté d'interpeller et celle de protéger les participants aux actions, notamment les plus précaires administrativement comme les sans-papiers. Cet aspect plus pragmatique se traduit par des choix de lieux qui révèlent une connaissance fine de l'administration des espaces de la ville. La préfecture ne peut intervenir dans certains lieux du domaine municipal que lorsque la mairie en fait la demande, tel que l'énonce M. (U56) :

« C'est pas pour rien qu'on choisissait des lieux "mairie" le plus possible. C'est que ça t'assurait un minimum de protection politique et que... tu joues un peu sur l'opposition mairie-préf. » (M., U56)

Les actions s'inscrivent dans des espaces ou des bâtiments publics. Il s'agit d'interpeller en profitant de la plus grande accessibilité et visibilité des lieux tout en

contredisant les mécanismes de filtrage social et d'exclusion des plus pauvres qui les caractérisent (Froment-Meurice, 2016). Outre le projet de perturber géographiquement l'ordre des places pour visibiliser et chercher à nouer un dialogue avec les pouvoirs publics, le territoire de lutte pour le logement met en tension la valeur d'échange et la valeur d'usage des bâtiments vacants (Brenner *et al.*, 2012).

### *Lutter pour le droit d'habiter la ville face à la financiarisation du bâti*

La dénonciation de la vacance de bâtiments habitables et la demande de leur réquisition comme moyen d'accéder au « logement pour tous » sont au cœur des actions du collectif Réquisitions. Lors de la marche du 2 janvier 2021 (figure 1), des bâtiments vacants appartenant à de grands groupes financiers, à l'État ou à la mairie sont alors désignés par le cortège qui s'arrête devant et par des prises de paroles. Pour P. (SMW), « on pointe du doigt en disant "ça, c'est libre et ça appartient à telle institution et pourquoi y a pas des gens dedans ?" ». En plus de rendre publique la disponibilité de ces espaces, en prendre possession est un moyen de rééquilibrer des rapports sociospatiaux inégalitaires et de faire primer le droit au logement sur la financiarisation du bâti : « [il y a] des gens qui sont sans logis, alors [il faut] annexer des logements vides, [...] annexer des richesses là où il y a vraiment un vide... » (B., CSP75). Cette lecture donne sens à l'occupation d'une aile de l'hôpital Hôtel-Dieu, vacante depuis des années et vendue par l'Assistance publique – Hôpitaux de Paris (AP-HP) pour être transformée en galerie commerciale. Alors que ce lieu incarne l'accueil inconditionnel, historiquement et dans le discours des membres du collectif, son accaparement par le marché de la valorisation immobilière met en exergue la marchandisation du cœur de la capitale. B. (CSP75) explique combien la réquisition s'oppose à ces mouvements de *commodification* (Harvey, 2003), et que son application nécessiterait de privilégier la valeur d'usage sur la valeur d'échange :

« On va parler de réquisition en France, ça fait peur. [...] C'est une loi qui gêne, si on va l'appliquer. Mais qui, qui possède les grands bâtiments à Paris ? C'est pour des banques [...] Ça fait peur, ça va rentrer dans des trop gros problèmes. La spéculation c'est des problèmes et pour eux [l'État], ils veulent pas rentrer dans de tels problèmes. » (B., CSP75)

Les pouvoirs publics – tant l'État que la municipalité de Paris – sont donc également soumis aux pressions du marché. À ce titre, un des bâtiments identifiés par le collectif (figure 2) a été réquisitionné à la demande de la mairie de Paris afin d'en faire un centre d'hébergement pour femmes. À l'inverse, l'ancien édifice de la

Documentation française (une maison d'édition d'État), dont la réquisition a été sollicitée par la mairie, ne l'a pas été :

« Comment on peut avoir ça ? [...] Ça touche à quelque chose de sensible, là où il y a de l'argent, là où il y a le pouvoir, là où il y a beaucoup de choses qui pèsent, et ça gêne. » (B., CSP75)

L'abandon de ce second projet révèle l'opposition entre les espaces accessibles (le XIII<sup>e</sup>, une ancienne résidence étudiante à l'architecture banale) et ceux qui sont inatteignables (l'ancienne Documentation française, un bel immeuble dans les quartiers riches de la ville) (figure 2), explicitant l'idée d'une « marchandisation du monde » (Aguilera, 2021, p. 8) qui l'emporte sur le droit d'habiter.

### *Appropriation spatiale : faire territoire par la lutte*

L'enjeu de visibilité est lié au choix des lieux, mais aussi aux types d'actions et au sens qui leur est donné par les participants. L'espace permet une mise en spectacle de l'occupation, grâce au décor fourni par l'environnement, par le placement des participants et le déroulement de l'action. Leurs formes s'hybrident, entre « actions coup de poing » M. (U56) et revendications pratiques et pragmatiques, où la demande d'un abri se matérialise par son installation ou par son occupation. Cette appropriation collective (Ripoll et Veschambre, 2005) devient politique en détournant les usages de l'espace pensés par l'État (Aguilera, 2021).

Bien que les actions diffèrent les unes des autres, leur organisation se ritualise partiellement : des aspects logistiques (masques et gel hydroalcoolique, tables et repas...), des activités festives (fanfare, jeux...) ou des éléments de revendication (tracts, banderoles...) marquent ainsi la prise de possession des lieux. L'organisation quotidienne dans le lieu en redéfinit la fonction : le socle d'une statue devient une plateforme pour les prises de paroles ; un endroit sous le couvert des arbres : un lieu de distribution des repas ; un espace ouvert : une piste de jeux (figure 3). Se mêlent ainsi des usages et des installations qui sont autant de moyens de s'approprier physiquement et matériellement l'espace, de l'habiter. Cette appropriation du territoire constitue la démonstration de la capacité d'autogestion et d'action des participants qui cherchent à proposer une autre façon de penser l'hébergement pratiqué par l'État :

« Les gens, ils ont pas besoin d'avoir plein de règles [...]. On est quand même aussi sur l'autogestion [...]. On sait très bien que le 115, les structures d'hébergement, c'est strict quand même. C'est une prison hein... » (F., DAL)



Figure 3 : campement installé par le collectif place des Vosges, le 29 juillet 2021  
 Réalisation : Oriane Sebillotte, données ethnographiques et photos prise lors de l'occupation, 2021

Les personnes mises en errance (les demandeurs d'asile, les sans-papiers, les pauvres) font acte de réappropriation des espaces et d'une citoyenneté insurgée (Isin, 2002, p. 273) en revendiquant un droit à la ville « de fait » (Morange et Spire, 2017). La durée de l'installation dans le lieu amplifie son appropriation et son autogestion. Les membres du collectif qui organisent la mobilisation se reposent de plus en plus sur les participants pour aménager la vie du lieu tout en devant pallier les défis logistiques que représente l'occupation. Toutefois, l'appropriation des lieux dans le cadre des actions ne présente pas les conditions nécessaires à la création d'un « espace public subalterne » soit un lieu qui offre « des arènes discursives parallèles dans lesquelles les membres des groupes sociaux subordonnés élaborent et diffusent des contre-discours, ce qui leur permet de fournir leur propre interprétation de leurs identités, de leurs intérêts et de leurs besoins » (Fraser, 2005, p. 126). La diversité des profils administratifs

et des attentes des participants couplée à la brièveté de l'occupation (de plusieurs heures à quelques jours) ne permettent pas à cette parole politique d'émerger comme cela a été le cas dans la politisation des participants aux actions des Enfants de Don Quichotte (Bruneteaux, 2013).

Cette appropriation, pensée initialement pour la demande de logement et l'application de la Loi de réquisition est très rapidement réorientée vers l'obtention d'un hébergement dans les interactions avec les pouvoirs publics. Malgré la politisation de leurs membres-organisateur, ses actions se reconfigurent en plateformes pour des mises à l'abri, esquissant les contours d'une démobilisation.

### **Régulation, normalisation, démobilisation**

La trajectoire des actions du collectif Réquisitions vue au prisme de ses interactions avec les pouvoirs publics montre dans une certaine mesure la démobilisation du mouvement. Ce processus de dépolitisation collectif se distingue de la dimension individuelle du désengagement (Tejel-Gorgas, 2013). Il ne présuppose pas nécessairement l'intentionnalité des acteurs impliqués, mais laisse percevoir une régulation et une normalisation qui fait baisser le niveau de conflictualité progressive (Bacqué, 2005). Il passe par des relations de proximité entre militants et représentants des pouvoirs publics et par des tentatives concrètes de certains acteurs pour empêcher la lutte par la répression. Il se concrétise également dans la mise en place d'une réponse routinière à l'urgence du sans-abrisme – les mises à l'abri – qui participe à une normalisation des actions, modifiant les positionnements et les pratiques des acteurs (Baby-Collin *et al.*, 2021 ; Tilly et Tarrow, 2008). En effet, les participants, militants lors d'une action, sont assignés par les pouvoirs publics au rôle d'opérateurs ou de bénéficiaires, entraînant une restructuration progressive de la forme limitant la portée des revendications.

#### *Différencier les acteurs, un outil de négociation et un moyen de contrôle*

Le collectif interpelle par ses actions l'État et la mairie de Paris. Le premier est représenté sur le terrain par les acteurs du contrôle (police), de l'hébergement (la direction régionale et interdépartementale de l'hébergement et du logement [DRIHL]), et de l'asile (l'association France terre d'asile [FTDA]), mandatés pour orienter les participants aux actions. La mairie, échelon politique perçu comme plus accessible, est représentée par son unité d'assistance aux sans-abri (UASA). Réquisitions interagit

principalement avec des acteurs opérationnels, et plus rarement avec les responsables institutionnels lors des rencontres des délégations et par l'intermédiaire des communiqués et des déclarations dans les médias.

Les membres du collectif constatent que celui-ci n'est pas un interlocuteur privilégié par les pouvoirs publics. Ces derniers favorisent les interactions prévisibles et balisées par une certaine routinisation qui atténue la dimension revendicative des rencontres, « les revendications sont les mêmes depuis longtemps pour le DAL. Donc tout ça, c'est cadré » (F., DAL). M. (U56) explique qu'« [à la mairie], ils avaient essayé de limiter la délégation parce qu'ils essayaient justement de garder le lien avec des organisations précises plutôt que [de] reconnaître le collectif Réquisitions en tant que tel ». Cette volonté apparaît comme un moyen de contourner la revendication politique commune en privilégiant les demandes et les relations de proximité préexistantes.

Cette différenciation est perçue par les membres du collectif comme une manière de les diviser en les distinguant dans les négociations. La gestion policière des actions (Della Porta et Reiter, 1998) induit une prise de risque plus grande pour les participants sans-papiers. Ainsi, B., de la CSP75, analyse le placement en rétention de dix personnes sans-papiers et les obligations de quitter le territoire français (OQTF) reçues après l'évacuation du parc André Citroën comme une tentative de déstabilisation : « l'État, il utilise cette situation administrative fragile pour qu'on n'existe plus dans ce collectif [...] pour essayer de diviser ».

Réciproquement, les membres du collectif différencient les pouvoirs publics. K. (U56) explique qu'« on peut pas mettre sur le même pied d'égalité l'État, le gouvernement, la préfecture d'Île-de-France et la mairie de Paris » et que ce sont les différences relationnelles entre les agents de terrain et les décisionnaires qui nuancent leur perception des pouvoirs publics. M. (U56) relate que FTDA est une association qui obéit à la PRIF et se voit donc limitée,

« mais individuellement, dans la maraude, y a des gens [...] qui vont remuer tout ce qu'ils peuvent à leur échelle pour faire avancer la situation. Mais quand ils viennent aux actions, ils sont pas décisionnaires, c'est pas eux qui font l'ouverture de place [...] et c'est pas eux qui vont changer la politique migratoire. » (M., U56)

Toujours selon lui, cette proximité n'empêche pas la politisation de la lutte :

« On peut être radical et rationnel, [...] faut aussi se rendre compte de ce qui est de la responsabilité de la mairie et de ce qui est de la responsabilité de l'État, [...] il y a des fois, juste légalement, c'est la responsabilité de l'État. » (M., U56)

Les relations de proximité avec les acteurs de terrain, en contraste avec les relations d'opposition aux acteurs décisionnaires, nuancent des grilles de lectures militantes « voir comment ça se passe de leur côté, ça m'a aussi fait prendre conscience de leurs enjeux, de leurs contraintes. Ça a nuancé un peu la façon dont je voyais leur travail » (O., PE).

*Les mises à l'abri : effacer la question du logement, effacer la lutte*

Les relations avec des acteurs mandatés pour trouver des solutions inscrites dans le registre de l'urgence (Gardella, 2014) déterminent l'issue de l'action, B. (CSP75) analyse ainsi :

« ils choisissent la chose la plus facile : l'hébergement. [...] Cette urgence qui se crée par l'action, elle crée aussi l'urgence de la mise à l'abri [...] je crois que jamais ils ont pensé à des logements, bien que nous on parle d'un logement, un toit pour tous. » (B., CSP75)

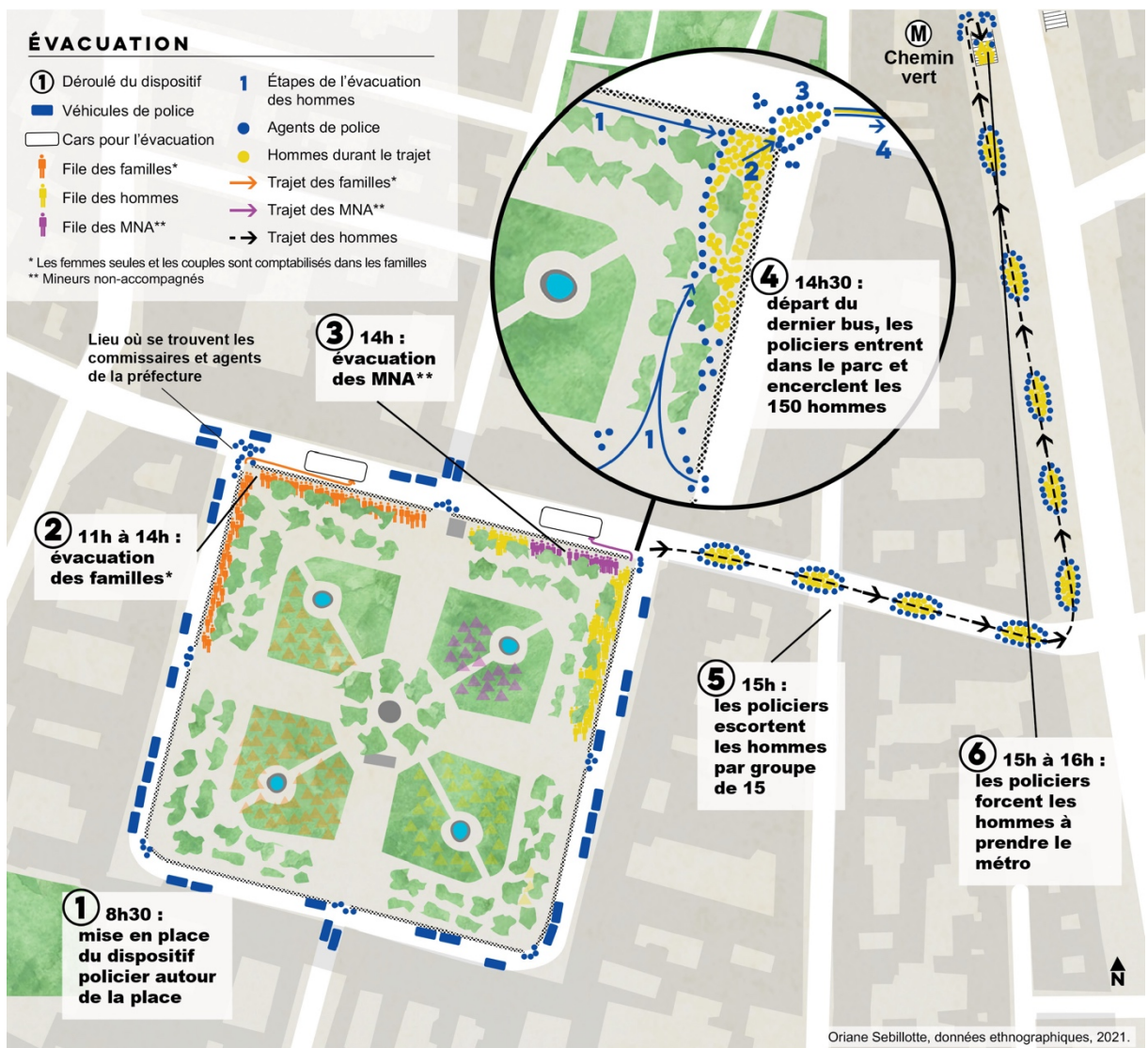


Figure 4 : évacuation du campement de la place des Vosges, le 30 juillet 2021  
Réalisation : Oriane Sebillotte, données ethnographiques, 2021

Dans le cadre des actions du collectif Réquisitions, une mise à l'abri commence par le déploiement d'un dispositif policier (figurés bleus sur la figure 4) qui délimite le périmètre des opérations et en contrôle les entrées et les sorties. Des membres de FTDA et de l'UASA viennent établir les listes et répartir les individus en fonction de leurs profils (familles et femmes, mineurs, hommes) qui sont ensuite orientés vers différentes solutions d'hébergement où est examinée leur situation administrative (figure 5). Enfin, lorsque la mise à l'abri est terminée et s'il reste des personnes en attente de solution, les forces de l'ordre procèdent à la dispersion de l'occupation (voir



le détail dans la loupe de la figure 4) pour vider l'espace de cette présence collective qui donnait une existence matérielle à la revendication.

Les mises à l'abri engendrent une dépolitisation de l'action. Les associations du collectif sont sollicitées par les pouvoirs publics pour servir d'interface avec les personnes présentes. Elles sont mises à contribution pour dresser des listes, faire circuler l'information et aider à organiser les files. M. (U56) justifie cette implication par les compétences et les savoir-faire que son organisation et le collectif sont à même de déployer : « je pense qu'on est tous plus compétents d'un point de vue opérationnel [...] sur chaque évac' ils [les pouvoirs publics] mettent 20 000 ans à choper deux infos que t'as en deux minutes ». Pour répondre à la demande d'une partie des participants, le collectif organise progressivement ses actions dans le but d'obtenir une mise à l'abri, en occupant le lieu dans l'attente du dispositif :

« La plupart de nos actions [...] ça venait quand même d'une demande des personnes à la rue : "c'est eux qui organisent l'action à Paris et c'est ces actions-là qui sont actuellement le seul moyen d'avoir un hébergement, donc on veut y participer". » (M., U56)

Par conséquent, un glissement vers une logique d'assistance et d'aide humanitaire s'impose. Le paysage associatif et institutionnel local d'aide aux personnes à la rue – particulièrement aux exilés – voit le collectif Réquisitions comme un moyen d'accès à l'hébergement. Comme O. (PE) le résume : « on devient l'interface par laquelle les gens transitent, du coup on remplace des dispositifs ». Les participants aux actions viennent massivement pour la mise à l'abri. Ainsi, le 12 mai 2021, l'un des membres du collectif enjoint les participants à l'action à se maintenir sur la place de la République afin de créer un rapport de force. Cependant, dès l'arrivée d'un bus pour lancer l'opération de mise à l'abri, les participants se précipitent vers celui-ci, sans que tous puissent y accéder par ailleurs. Un homme dénonce avec colère avoir attendu toute la journée pour rien alors qu'il s'était vu promettre une prise en charge. Certaines des personnes présentes ne saisissent pas la dimension politique des actions et entretiennent un rapport de service avec le collectif. Plus globalement, les responsables de ce dernier pointent du doigt la limite posée par la mise à l'abri à la dimension revendicative des actions :

« T'es toujours sur la bascule entre le moment où tu es un acteur revendicatif, et tu vas te poser dans un endroit, et le moment où tu es un supplétif des pouvoirs publics, pour les aider à rassembler des gens et finalement, à faire la mise à l'abri que, de toute façon, ils sont obligés de faire. » (P., SMW)

Ce brouillage vient aussi perturber la lecture que les participants aux actions peuvent avoir du collectif. Cette normalisation est contrecarrée dans une certaine mesure par la logique spatiale – revendiquer des espaces de pouvoir ou symboliques – qui maintient de façon ténue la politisation de la lutte.

Ainsi, la mise à l’abri invisibilise la revendication d’accès au logement.

« Pour eux [les pouvoirs publics] c’est plus collectif “Réquisitions”. C’est rien ! C’est plus que... “collectif camping” ! [...] À mon avis, c’est de l’intelligence, comment ne pas donner de l’importance au mot “réquisition”. Parce que “hébergement”, “mise à l’abri”, ça n’a aucun rapport avec “réquisition”. » (B., CSP75)

B. interprète les solutions d’hébergement comme une réponse permettant de faire taire la revendication de réquisition, « on met à l’abri 300, 400, 500 personnes, c’est mieux que parler du collectif Réquisitions dans les infos ». Or le logement n’est pas l’hébergement :

« Il y a [une camarade] qui est transférée d’un endroit à un endroit. Bon, grâce au collectif, elle a jamais été à la rue. Mais si c’était son logement, on la change plus. [...] Parce que quand on dit “logement”, on dit “stabilité”. » (B. CSP75)

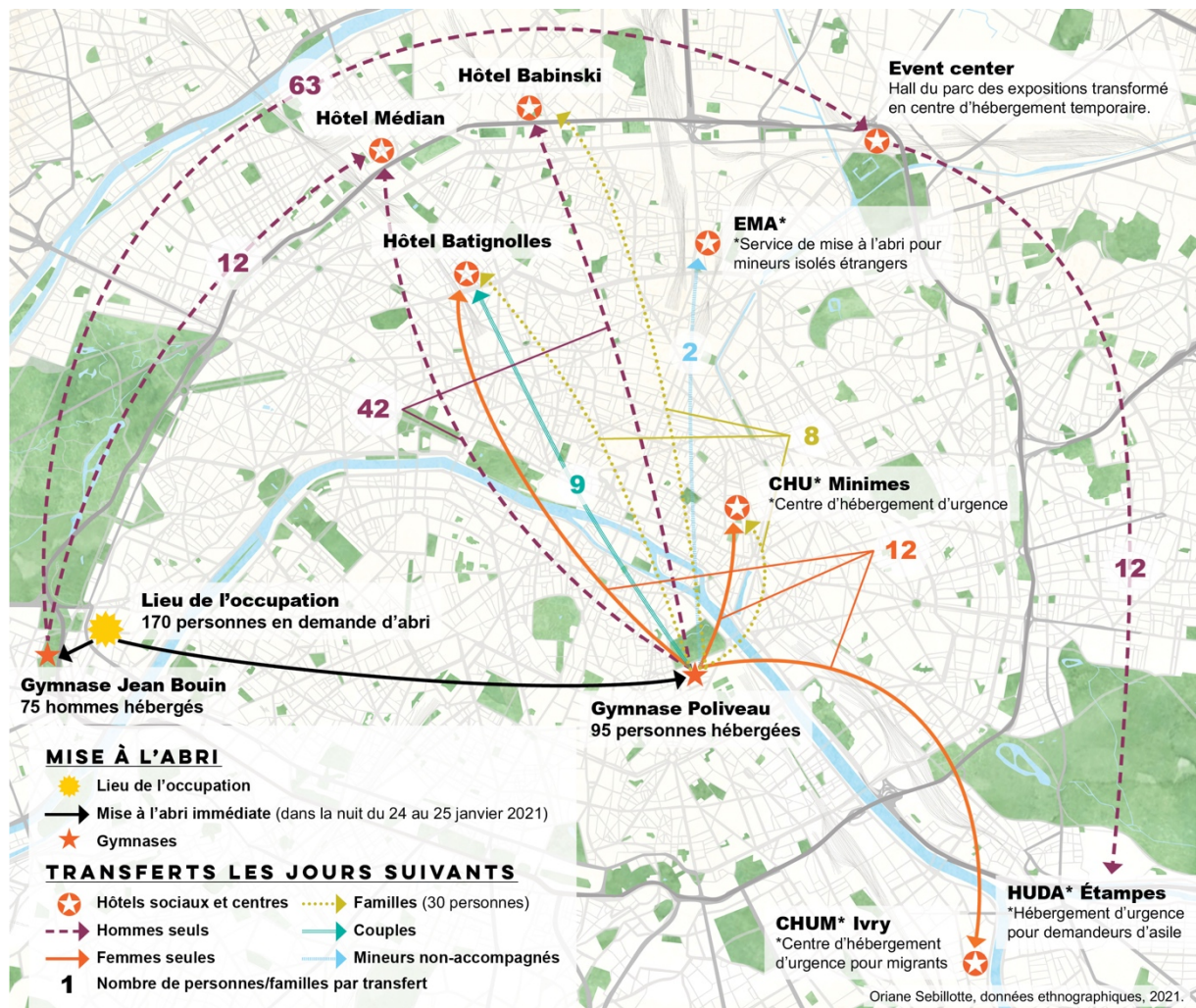


Figure 5 : dispositif de mise à l'abri et hébergements successifs après l'évacuation de l'école du 16<sup>e</sup> arrondissement

Réalisation : Oriane Sebillotte, données ethnographiques, 2021

Cette instabilité transparait dans le dispositif de mise à l'abri, avec un enchaînement de solutions d'hébergement et de transferts. Le dispositif présenté ici (figure 5), mis en place à la suite de la première occupation du collectif, est représentatif de celui qui s'applique après chaque action. Il diffère, quant à l'amplitude géographique, de l'évacuation du parc André Citroën qui a mené à l'orientation de plus de la moitié des participants vers des hébergements en région, ce qui a été perçu comme une forme de répression les éloignant de leurs territoires ressources (scolarisation, travail, relations). Peu à peu, la mise à l'abri est interprétée comme un

outil du contrôle sociospatial qui a enfermé la revendication de la réquisition dans le registre de l'urgence.

### *Réprimer en limitant les violences policières*

La médiatisation des violences consécutives à l'évacuation de la place de la République, en novembre 2020, limite pendant quelque temps les violences policières à l'encontre du collectif. B. de la CSP75 remarque : « s'ils veulent utiliser la force, ils sont les maîtres. [...] À mon avis, ils ne veulent même pas... C'est une manière de minimiser, c'est une façon de ne pas avoir plus de sympathisants avec nous ». Pour elle, les autorités évitent ainsi de créer les conditions d'une mobilisation en limitant la répression (Fillieule et Della Porta, 2006). Selon les membres du collectif les plus attachés à la revendication pour le logement, il s'agit, pour la préfecture, de dépolitiser la lutte au profit de solutions d'hébergement. Pour d'autres, plus enclins à approuver les mises à l'abri, l'attitude de la préfecture traduit une crainte et l'instauration d'un rapport de force : « ils nous ont pris un minimum au sérieux quand même, [...] quand on déclarait un truc, ils disaient "bon, on leur ramène les bus sinon ils vont encore nous mettre des tentes à République" » (M. U56). P. (SMW) observe cependant que les pouvoirs publics sont prompts à se réadapter :

« Entre la première opération et la dixième, la réaction n'est pas la même, et la dixième [...] c'est une stratégie de force, de violence ! Envoyer 600 personnes en province, c'est un message qu'ils nous adressent. » (P., SMW)

Ainsi les pouvoirs publics, sans recourir à des évacuations violentes ni laisser l'ensemble des participants sans solutions, emploient malgré tout des méthodes répressives. D'abord dirigée contre les militants qui sont convoqués au commissariat à la suite de l'action à l'Hôtel-Dieu, elle se dirige ensuite contre les participants aux actions : « ils se sont dit : "on va attaquer les gens", déjà en ne prenant pas tout le monde et pour signifier aussi que "vous n'êtes pas les chefs, c'est nous qui choisissons les places qu'on vous donne", [...] et, en plus, tu rapetisses la lutte » (O., PE).

Les relations avec les pouvoirs publics engendrent donc une démobilisation qui passe par la répression, des réponses discriminées en fonction des statuts administratifs, des relations de proximité avec les agents qui ne sont en mesure de proposer que des solutions routinières et opérationnelles qui effacent les revendications.

## Conclusion

Les actions du collectif Réquisitions dessinent un territoire de la lutte pour le logement conditionné par des arbitrages entre une revendication radicale et un objectif de visibilité, les attentes des participants aux actions et l'anticipation de la répression. D'une part, les lieux occupés permettent l'existence matérielle de la lutte par leur appropriation et leur spectacularisation qui interrogent et transgressent l'ordre des places en révélant ses inégalités au nom du principe d'égalité de tous avec tous (Rancière, 1995). D'autre part, les interactions avec les pouvoirs publics, et les priorités des participants – l'obtention d'un toit –, ont un impact démobilisateur au regard des revendications initiales, mais permettent la continuité de la lutte et des solutions immédiates qui reproduisent les hiérarchies sociospatiales. L'analyse de cette mobilisation se situe à une échelle collective, dans un temps limité et à travers le rapport de force spatial qui s'établit entre les individus non ou mal logés et les pouvoirs publics. Les trajectoires de (dés)engagement des personnes concernées (Fillieule, 2005) et le rôle parfois ambivalent des responsables-organiseurs du collectif – qui peuvent, malgré eux, reproduire les hiérarchies sociales qu'ils dénoncent par le déroulement des actions et des prises de décisions – sont des pistes complémentaires pour comprendre la (dé)mobilisation sous l'angle de la construction des subjectivations politiques (Tassin, 2014). D'autres luttes récentes gagneraient à être étudiées dans une perspective comparative afin d'interroger ce phénomène de reproduction sociale dans les mobilisations de migrants et d'approfondir et de nuancer la compréhension des engagements individuels.

## Pour citer cet article

**Piva** Annaelle, **Sebillotte**, 2025, « Territoire d'une lutte pour le droit au logement à Paris, géographie d'une mobilisation et de son contrôle : le cas du collectif Réquisitions » ["Territory of a struggle for the right to a home in Paris, geography of a mobilisation and its suppression: the case of the Réquisitions Collective"], *Justice spatiale / Spatial Justice*, 19 (<http://www.jssj.org/article/territoire-dune-lutte-pour-le-droit-au-logement-a-paris-geographie-dune-mobilisation-et-de-son-controle-le-cas-du-collectif-requisitions/>).

## Bibliographie

- Agier** Michel, 2010, *Gérer les indésirables. Des camps de réfugiés au gouvernement humanitaire*, Paris, Flammarion.
- Aguilera** Thomas, 2021, « Chapitre 16. "Contre la métropole et son monde" : mouvements d'occupation et ZAD en France au XXI<sup>e</sup> siècle », in Thomas Frinault, Christian Le Bart, Érik Neveu (dir.), *Nouvelle sociologie politique de la France*, Paris, Armand Colin, p. 215-227.
- Baby-Collin** Virginie, **Clerval** Anne, **Talpin** Julien, 2021, « Éditorial. Démobiliser les classes populaires », *Espaces et sociétés*, 2(183), p. 9-15.
- Bacqué** Marie-Hélène, 2005, « Action collective, institutionnalisation et contre-pouvoir : action associative et communautaire à Paris et à Montréal », *Espaces et sociétés*, 123(4), p. 69-84.
- Bouillon** Florence, **Deboulet** Agnès, **Dietrich-Ragon** Pascale, **Fijalkow** Yankel, 2019, *Vulnérabilités résidentielles*, La Tour-d'Aigues, Éditions de l'Aube.
- Brenner** Neil, **Marcuse** Peter, **Mayer**, Margit (eds.), 2012, *Cities for people, not for profit: critical urban theory and the right to the city*, Londres/New York, Routledge.
- Bruneteaux** Patrick, 2013, *Les Enfants de Don Quichotte. Sociologie d'une improbable mobilisation nationale*, Paris, Presses universitaires de Vincennes.
- Dikeç** Mustafa, 2002, « Police, politics, and the right to the city », *GeoJournal*, 58(2), p. 91-98.
- Della Porta** Donatella, **Reiter** Herbert (eds.), 1998, *Policing Protest, The Control of Mass Demonstration in Western Democracies*, Minneapolis, University of Minnesota Press.
- Erdi** Gülçin, 2019, « L'occupation du parc Gezi à Istanbul : un soulèvement pour un "droit à la ville conviviale" ? », *Revue du MAUSS*, 54(2), p. 257-270.
- Emmaüs Solidarité, France terre d'asile**, 2011, *Le Paris des Afghans. Regard sur une catégorie invisible et précaire d'exilés du 10<sup>e</sup> arrondissement*.
- Fillieule** Olivier (dir.), 2005, *Le désengagement militant*, Paris, Belin.

- Fillieule** Olivier, **Della Porta** Donatella, 2006, *Police et manifestants. Maintien de l'ordre et gestion des conflits*, Paris, Presses de Sciences Po.
- Fraser** Nancy, 2005, *Qu'est-ce que la justice sociale ? Reconnaissance et redistribution*, Paris, La Découverte.
- Froment-Meurice** Muriel, 2016, *Produire et réguler les espaces publics contemporains. Les politiques de gestion de l'indésirabilité à Paris*, thèse de doctorat, université Paris Est Créteil.
- Gardella** Edouard, 2014, « L'urgence comme chronopolitique. Le cas de l'hébergement des sans-abri ». *Temporalités*, 19 (<https://doi.org/10.4000/temporalites.2764>).
- Grazioli** Margherita, **Caciagli** Carlotta, 2018, « Resisting to the neoliberal urban fabric: housing rights movements and the re-appropriation of the "right to the city" in Rome, Italy », *VOLUNTAS: International Journal of Voluntary and Nonprofit Organizations*, 29(4), p. 697-711.
- Harvey** David, 2003, « The right to the city », *International journal of urban and regional research*, 27(4), p. 939-941.
- Isin** Engin F., 2002, *Being political: genealogies of citizenship*, Minneapolis/Londres, University of Minnesota Press.
- Kotronaki** Loukia, **Lafazani** Olga, **Maniatis** Giorgos, 2018 « Living resistance: Experiences from refugee housing squats in Athens », *South Atlantic Quarterly*, 117(4), p. 892-895.
- Lendaro** Annalisa, **Rodier** Claire, **Vertongen** Youri Lou, 2019, *La crise de l'accueil. Frontières, droits, résistances*, Paris, La Découverte.
- Martínez López** Miguel A. (éd.), 2018, *The urban politics of squatters' movements*, Londres, Palgrave Macmillan.
- Mitchell** Don, 1995, « The end of public space? People's Park, definitions of the public, and democracy », *Annals of the Association of American Geographers*, 85(1), p. 108-133.
- Morange** Marianne, **Spire** Amandine, 2017, « Mise en ordre, mise aux normes et droit à la ville : perspectives croisées depuis les villes du Sud », *Métropoles*, n°21 (<https://doi.org/10.4000/metropoles.5574>).

- Péchu** Cécile, 2006, *Droit au logement : genèse et sociologie d'une mobilisation*, Paris, Dalloz.
- Pickerill** Jenny, **Krinsky** John, 2012, « Why does Occupy matter? », *Social Movement Studies*, 11(3-4), p. 279-287.
- Piva** Annaelle, 2021, « Les campements urbains parisiens à la marge du politique : quelle articulation du contrôle de la police et de l'émancipation politique ? », *The Canadian Geographer/Le Géographe canadien*, 65(4), p. 448-462.
- Raffestin** Claude, 2019 [1980], « Qu'est-ce que le territoire ? » *Pour une géographie du pouvoir*, Lyon, ENS Éditions, p. 199-221.
- Rancière** Jacques, 1995, *La Méésentente*, Paris, Galilée.
- Ripoll** Fabrice, 2008, « Espaces et stratégies de résistance : répertoires d'action collective dans la France contemporaine », *Espaces et sociétés*, 134, p. 83-97.
- Ripoll** Fabrice, **Veschambre** Vincent, 2005, « Introduction. L'appropriation de l'espace comme problématique », *Noroi*, 195, p. 7-15.
- Smith** Neil, 1989, « Tompkins Square: Riots, rents, and redskins », *Portable lower east side*, 6, p. 1-36.
- Tassin** Étienne, 2014, « Subjectivation *versus* sujet politique. Réflexions à partir d'Arendt et de Rancière », *Tumultes*, 43(2), p. 157-173.
- Tejel Gorgas** Jordi, 2013, « Où sont les étudiants du supérieur ? Démobilisation et réengagement du milieu universitaire en Turquie et au-delà », *European Journal of Turkish Studies*, 17.
- Tilly** Charles, **Tarrow** Sidney (dir.), 2008, *Politique(s) du conflit. De la grève à la révolution*, Paris, Presses de Sciences Po.
- Zeneidi-Henry** Djemila, 2010, « L'irruption des tentes dans la ville ou comment camper l'espace public », in Jean-Pierre Augustin, Michel Favory (éd.), *50 questions à la ville : comment penser et agir sur la ville (autour de Jean Dumas)*, Pessac, Maison des sciences de l'homme d'Aquitaine, p. 257-262.